



Lettre ouverte

**Madame Anne BROCHES
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 Place Oscar NIEMEYER
94800 Villejuif**

Objet : Négociation annuelle obligatoire

Villejuif, le 26 décembre 2012.

Madame le Directeur,

J'ai bien reçu votre prompt réponse du 11 décembre dernier à mon courrier du 21 novembre au sujet de la négociation salariale pour 2013 et souhaite y apporter mes commentaires.

Certes, la brochure NAO comporte de nombreux éléments détaillés permettant d'avoir des éléments de structure de la population LCL, cependant celle-ci ne permet pas de calculer la RMPP.

Vous affirmez que les RMPP 2010 et 2011 figurent dans l'analyse des rémunérations, tome 2, réalisée par le cabinet SECAFI. Or ce cabinet indique dans ce même rapport, qu'il ne s'y retrouve pas.

Quoi qu'il en soit, afin de pouvoir juger et nous positionner sur la négociation pour 2013, il est indispensable de savoir ce que représente une progression de 0,9% de la RMPP arrêtée à fin décembre 2012.

Je suis d'ailleurs ravi de constater que vous **reconnaissez** ne pas être en capacité de nous communiquer le montant de l'enveloppe budgétaire « ***pour la bonne raison que ce montant ne peut être déterminé de façon précise à ce stade, puisqu'on ne connaît pas encore la RMPP de décembre 2012. Elle ne pourra en effet être déterminée qu'en calculant le nombre de salariés présents le 31 décembre 2012 et encore présents dans l'entreprise en décembre 2013*** ».

Effectivement. Vous demandez donc aux Organisations Syndicales qu'elles se positionnent sans connaître le budget alloué aux mesures salariales 2013 puisque celui-ci ne sera réellement calculable au plus tôt qu'en janvier 2014 !

Vous affirmez que « *seule l'expression de l'enveloppe salariale en pourcentage de la RMPP permet, à mon sens, d'effectuer de réelles comparaisons d'année en année et d'évaluer ainsi la proposition faite* ». Au vu de l'analyse des uns et des autres, « à mon sens », cette « expression » me paraît au contraire très confuse.

Si, malgré le flou entretenu, **FO LCL** a jugé les mesures salariales 2013 « *les pires qu'aient connues notre établissement* », c'est tout simplement que nous savons comparer des pourcentages et constater malheureusement une baisse régulière de la masse salariale et de l'effectif.

En raison du caractère déloyal de la négociation et votre non-volonté d'aboutir, je réitère, pour le respect des salariés, la continuation sur des bases honnêtes de la négociation salariale pour 2013.

Sans réponse favorable de votre part, **FO LCL** se verra contrainte, une fois de plus, de saisir la justice. Ce que nous souhaitons bien évidemment éviter.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et dans l'attente d'une prompt réponse, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations respectueuses.

Philippe KERNIVINEN
Délégué National **FO LCL**